



FAQ - Questions fréquemment posées

Vous recherchez une information ? Les questions les plus fréquemment posées sont recensées dans notre FAQ selon différents thèmes. Un lien « Poser une question » situé en bas de page vous permet également de nous écrire si vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question.

Affichage des résultats 1 à 5 sur 205 au total.

ESPACE PUBLIC - COVID-19

Le port du masque est-il obligatoire dans les rues à Brest ?

De nouvelles mesures s'appliquent en effet sur le territoire de la ville de Brest, pour mieux lutter contre la propagation du virus Covid-19. La préfecture du Finistère a étendu le port du masque à l'ensemble de la ville du 15 au 31 octobre, à l'exception des zones les moins peuplées.

Pour en savoir plus, lisez notre article : "[Covid-19 : Le port du masque obligatoire à Brest dès le 15 octobre](#)"

ESPACE PUBLIC - COVID-19, MASQUES ET MESURES BARRIÈRE - COVID-19

J'ai entendu dire que le drive test de Saint-Marc n'existe plus. Qu'en est-il vraiment ?

A compter du 13 octobre, le drive test situé près de la piscine de Saint-Marc emménagera près du complexe sportif du Bergot (Bellevue). Retrouvez tous les centres de dépistage de la Covid-19 [sur notre page dédiée](#).

ESPACE PUBLIC - COVID-19

J'ai pour habitude de circuler à vélo sur les axes Jean-Jaurès et Siam. Suis-je concerné par le port du masque obligatoire à Brest ?

Seuls les piétons sont concernés par les arrêtés préfectoraux des 26 et 30 septembre et 15 octobre, et non les personnes faisant de l'activité physique ou sportive.

ESPACE PUBLIC - COVID-19, MASQUES ET MESURES BARRIÈRE - COVID-19

Je suis étudiant à Brest et j'ai entendu que le port du masque est obligatoire dans la rue. Qu'en est-il exactement ?

En effet, face à la recrudescence des cas de Covid-19 sur la métropole de Brest, il est obligatoire de porter le masque dans des périmètres définis par la préfecture. Vous trouverez plus de détails et les cartographies des secteurs concernés dans notre article : "[Covid-19 : de nouvelles mesures de protection à compter du 26 septembre](#)"

La circulation de la Covid-19 progresse en ce mois de septembre 2020. Y a-t-il des consignes sanitaires particulières pour freiner sa propagation ?

En Bretagne, d'après les données de l'Agence régionale de santé, les taux d'incidence et de positivité des tests progressent de manière continue. A ce jour, ils s'élèvent respectivement à 54 cas pour 100 000 habitants et 4,2 %.

Les recommandations sanitaires et la plus grande vigilance sont toujours d'actualité. De plus, l'ARS préconise de réduire les interactions sociales en évitant toutes les réunions privées de plus de 10 personnes dans le cercle amical et familial.

En effet, Un nombre important de foyers épidémiques trouve son origine lors d'événements festifs, conviviaux, familiaux. Ces contaminations peuvent concerner des personnes vulnérables, fragiles, notamment nos aînés.



En savoir plus : [site de l'ARS Bretagne](#) ↗



Votre question n'a pas trouvé de réponse ?
Contactez-nous !

POSER UNE QUESTION

Dernière mise à jour le : **27 avril 2020**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30